

SANS
VALEUR

LEGALE

ND/SR/VL

A.V.N.VI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 70.000 €
Siège social : NOGENT SUR OISE (60180)
408 Rue Charles de Somasco
RCS COMPIEGNE 419.716.436

PROCES-VERBAL DE DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 MARS 2011

Le 15 mars 2011, à 17 heures, au siège social de la SELARL LEBAILLY-DUREL, Société d'avocats sise à FLEURY SUR ORNE (14) 646, route des Dignes,

Monsieur Rémy OLIVIER, ès-qualités de gérant de la société VARAM, Associée Unique a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société actuellement fixé à NOGENT SUR OISE (60) 408 rue Charles de Somasco à MAGNY LE DESERT (61) Les Hautes Mellières, à effet du 16 mars 2011.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION – MISE A JOUR DES STATUTS

L'Associé Unique, consécutivement à l'adoption de la précédente décision, décide de mettre à jour l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : MAGNY LE DESERT (61) Les Hautes Mellières.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette décision est adoptée.

R=

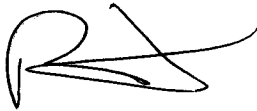
TROISIEME DECISION – POUVOIRS

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société VARAM, Associée Unique
Représentée par Monsieur Rémy OLIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. OLIVIER', with a stylized, cursive flourish.